

# Giana

## Mœurs, naissances, mariages et décès, dans le département de l'Ain au lendemain de la Révolution.

D'après les Mémoires de M. Bossi, préfet du département de l'Ain.



EN considérant l'habitant de l'Ain sous le rapport des mœurs, on ne s'aperçoit pas que la Révolution y ait apporté des changements sensibles. Il est encore doux, sobre, laborieux, patient comme il l'a été en tout temps, avec cette différence que le commerce, l'émigration habituelle et la communication fréquente avec les étrangers ont rendu plus fins, plus déliés, plus actifs les habitants des montagnes et des rivages que ceux de l'intérieur.

Si la morale publique a été offensée par le plus grand nombre d'enfants naturels qu'ont donné les années

révolutionnaires, la nature au moins n'avait point perdu ses droits. Elle a parlé d'une voix puissante au cœur des mères et l'expérience a prouvé que ces malheureux enfants sont bien plus souvent victimes de l'opinion et de la honte que d'un dérèglement assez complet pour imposer silence à la nature. Beaucoup de filles mères ont réparé, autant qu'il était en elles, un moment d'égaré par les soins qu'elles ont donnés et qu'elles continuent de donner à leurs enfants !

Avant la Révolution, on reprochait au Bressan d'être mauvais fils et, ce qui est étrange, c'est que ce crime

prenait sa source dans l'excès même de tendresse des parents. Le cultivateur de la Bresse se dépouillait de tout en mariant son fils. Le contrat de mariage renfermait ordinairement une donation pure et simple. Le père se reposait sur la reconnaissance de son fils et souvent il se trompait. Le fils, une fois marié, jouissant de tous les biens de son père, le négligeait et l'abandonnait lorsque l'âge et l'infirmité ne permettaient plus au vieillard de travailler pour ce nouveau propriétaire. Cette province était remplie de ces pères malheureux qui, après avoir tout cédé à leurs enfants, étaient obligés d'avoir recours à la charité du public. Ce triste spectacle a disparu avec l'usage de ces donations inconsidérées.

Les passions n'étant pas très vives sous le ciel nébuleux de la Bresse, la circonspection et le calme faisant en général la base du caractère de ses habitants ; il s'ensuit que les mariages y sont ordinairement bien assortis, les ménages paisibles, les divorces fort rares et la fidélité conjugale mieux gardée dans les villes même qu'elle ne l'est peut-être ailleurs dans les campagnes.



# Giana (suite)

Le Bressan est hospitalier et prévenant envers les étrangers, mais singulièrement attentif à ses intérêts, plus soigneux de conserver son bien que de l'accroître, donnant peu aux spéculations hasardeuses, se livrant difficilement à des illusions brillantes, auxquelles il préfère la plus chétive médiocrité. Aussi peut-on dire de lui que son attachement pour le Gouvernement Impérial vient surtout de ce qu'il lui doit le retour de ses habitudes et la jouissance paisible du fruit de ses travaux.

Pour ce qui concerne les naissances, il n'y a rien de bien remarquable dans ce département, si ce n'est que depuis le rétablissement du culte la cérémonie des baptêmes est devenue extrêmement coûteuse dans les villes, pour ceux qui aiment à se distinguer. A Bourg, un parrain, d'une classe un peu aisée, doit faire précéder le convoi par le Suisse en grand costume, ouvrant la marche avec sa lourde hallebarde. Les orgues annoncent l'entrée dans l'église et le son des cloches accompagne toute la cérémonie.

Les curieux se portent en foule sur le passage et l'on jette au sortir de l'église des dragées et même quelques pièces d'argent. C'est sur la fin du jour que l'on porte ordinairement baptiser les enfants. Un souper magnifique est préparé pour le retour ; on y invite ordinairement les parents et les amis.

Toutes les dépenses de l'église, sonnerie, étrennes, etc. sont à la charge du parrain, qui fournit aussi une grande partie du dessert pour le souper. La sonnerie seule coûte à Bourg 30 francs.

Dans les villages, on prépare un petit repas pour le retour du parrain, de la marraine et de la compagnie et, dans quelques endroits, c'est l'accouchée qui l'apprête elle-même, pendant la cérémonie du baptême.

Pour les mariages, le galant est annoncé au père et à la mère de la fille par un parent, un ami ou voisin ; si la proposition est agréée, le galant se rend au domicile de la personne demandée en mariage. On appelle ces visites "aller en côté". On les réitère plusieurs fois et sur la fin du jour : elles durent plusieurs heures et ne finissent que vers minuit. L'entremetteur cause avec le père et la mère et le galant avec la fille en présence de tous les gens de la maison. Le conducteur fait l'éloge du galant, parle de son aisance ou de sa richesse et de ses bonnes qualités. Le père et la mère ne manquent pas de vanter leur fille ; pendant ces colloques, on boit du vin, si la recherche convient. Si le galant est de la même commune, les visites se passent paisiblement ; mais s'il est d'une commune étrangère et qu'il y a des rivaux dans la commune même, il en résulte des rixes qui ont souvent des suites fâcheuses.

Les cultivateurs sont très circonspects dans leurs alliances ; ils n'entrent pas dans des familles entachées de condamnations flétrissantes ; ils ne se regardent pas comme égaux entre eux. L'ancienneté des familles, la bonne réputation et l'aisance ou la richesse sont pour eux de grandes considérations. Parmi ceux qui sont aisés, il en est qui sont regardés comme sorciers ; cela s'appelle "avoir un nom". Les hommes et les femmes qui ont cette réputation ne trouvent à se marier que dans des familles sur lesquelles pèse de même la prévention de sorcellerie.

Un jeune homme appartenant à une famille ancienne de cultivateurs, jouissant d'une bonne réputation et ayant de la fortune n'épouse jamais une servante. Ainsi, chacun garde son rang dans cette classe comme dans les autres et la Révolution même n'a fait aucun changement à cet égard.

L'époux est conduit à l'église par son père, son tuteur ou son curateur et l'épouse de même. La cérémonie du mariage terminée, on se rend au domicile de l'époux, on s'arrête un moment à la porte et l'on jette du haut du grenier du blé sur les époux pour leur souhaiter de l'abondance.

On entre ensuite dans la maison, où est préparé le festin, auquel assistent tous les parents et les amis ; il dure quelquefois plusieurs jours. On danse et on tire des coups de pistolet en signe de réjouissance. Les époux promettent, par le contrat de

mariage, des robes noires à leurs épouses ; elles les mettent le jour de la fête de la Toussaint et des Morts et lors des deuils de famille.

Si l'un des époux est veuf, quel que soit son grade ou sa condition, dans les campagnes comme dans les villes, il ne peut se dispenser de donner un bal public, qu'on appelle "charivari".

Dans les enterrements, on rassemble les parents et, au retour de la cérémonie, on sert un repas qui dure le reste de la journée. On y discourt sur les qualités du défunt.

Si le mort était d'une famille considérée dans la commune, le curé, à l'invitation des parents, vient le chercher avec le porte-croix et en surplis, quelque distance qu'il y ait de la maison du défunt à l'église, et l'on paie une rétribution proportionnée à l'éloignement ; s'il était pauvre, on conduit le corps à la porte de l'église sur une voiture.

Dans quelques pays et notamment sur les rives de la Saône, il n'y a pas longtemps que l'on mettait encore dans la bière quelques meubles du défunt, mais les ministres du culte ont fait abolir peu à peu cet usage. Dans quelques communes cependant, on tâche de mettre en cachette du curé une pièce de monnaie dans la bouche du défunt et dans la main des enfants une gobille ou petite boule.

Source : S.D.A. "Statistiques du Département de l'Ain" par M Bossi, 1808 (p. 321 à 326).



## Travaux Généraux d'Electricité

Rue Piamot, 69730 GENAY - Tél. 04 78 91 21 06 - Fax 04 78 98 11 94